

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 23

N°2026/DELIB/005

Objet :
Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence
Approbation du Plan Intercommunal de Sauvegarde

Rapporteur :
Philippe de BEAUREGARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Janvier 2026

L'An deux mille vingt-six, le vingt-six janvier à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment convoqué le 19 janvier 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de Philippe de BEAUREGARD, Maire.

Présents : Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Christine WINKELMANN, Antonio MUGA, Renée SOVERA Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Francine DENEUX, Laurence TURCHINI, Martine KOENIGUER, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Gérard THON, Jean-Paul LENER, Christophe LACROIX, Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Jean-François NORMANI, Françoise VIRLOUVET, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

Procurations : Jean-Michel MARLOT ayant donné procuration à Jean-Luc DA COSTA.

Absents excusés : Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD.

Considérant la désignation de Madame Sylvette GILL, comme secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de préparer la solidarité intercommunale en cas de catastrophe naturelle ou de crise frappant une ou plusieurs communes du territoire de l'intercommunalité, d'une part, et de mettre en place une organisation de gestion de crise pour mobiliser les moyens communaux de intercommunaux, d'autre part,

Considérant que le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) a pour objectifs l'expertise, l'appui et l'accompagnement des communes en matière de planification ou lors des crises,

Le PICS a été présenté devant le conseil communautaire le 18 décembre 2025 et a été transmis à la commune de Camaret-sur-Aigues en vue de son adoption par le conseil municipal.

La commune de Camaret-sur-Aigues est donc appelée à approuver le Plan Intercommunal de sauvegarde de la Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence.

DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver le Plan Intercommunal de sauvegarde de la Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,
Maire



Sylvette GILL,
Secrétaire de séance

28 JAN. 2026

Publié sur le site de la commune le :

Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 27 JAN. 2026

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

